

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 14 (1876)
Heft: 5

Artikel: Serment d'ivrogne
Autor: Aug.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-183692>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'industrie, cette vile prose, est heureusement venue au secours de l'art. Il n'est plus besoin maintenant de faire des études coûteuses et longues pour apprendre à jouer du piano. Plus d'exercices fatigants, de maîtres exigeants, d'interminables gammes chromatiques.

Le « pianista » remplace tout cela. C'est un instrument de forme gracieuse, dont le clavier s'adapte au clavier du piano, pour exécuter mécaniquement, au moyen de cartons perforés, la musique de danse, les morceaux d'opéra et la musique religieuse, avec la plus parfaite exactitude, sans omettre les nuances les plus délicates. C'est le métier à la Jacquard appliqué à la musique.

La musique est écrite sur un carton mince et très résistant, divisé en bandes de 12 centimètres de longueur, reliées ensemble par des charnières de fil.

Les notes sont de petits rectangles découpés d'une largeur uniforme de 3 millimètres et d'une longueur qui varie naturellement suivant la valeur de la note.

On place le carton-volume sur la partie supérieure de l'instrument et on tourne une manivelle absolument comme dans une orgue de Barbarie.

Le mécanisme du pianista, en s'engageant dans les trous du carton, actionne les marteaux qui sont en arrêt sur chacune des notes du piano.

Le volume, placé à gauche, présente successivement les feuillets sous l'instrument et va se reformer à droite.

Il y manque l'âme sans doute, mais il n'en joue pas moins avec une grande perfection, au point que si l'on ne voit pas le mécanisme; l'illusion est souvent complète.

La musique du pianista se paie au mètre courant, quel qu'en soit l'auteur. C'est démocratique au premier chef.

Si cet instrument se généralisait, il permettrait aux jeunes filles de donner à l'économie domestique un temps précieux, dont la perte en faveur de la musique n'est pas souvent en rapport avec les résultats obtenus.

Thermes de Lessus, 19 janvier 1876. L. C.



Serment d'ivrogne.

Mon ami Fritz, qui vient de mourir, était bien le meilleur des hommes; il ne pouvait rien refuser, ni faire la moindre peine à personne. Aussi quand on l'invitait à prendre un verre, il ne refusait jamais. Cela alla bien jusqu'en 1852. Le vin était alors très bon, et Fritz se laissa trop aller à la boisson. Presque tous les soirs, il fallait le ramener chez lui, et comme il n'était pas très robuste, cette soif toujours renaissante et toujours satisfaite outre mesure, altéra profondément sa santé et ses affaires commencèrent à aller de travers. Ses nombreux parents, voyant cela, se réunirent un soir chez lui. Sa femme et ses enfants, son beau-père et sa belle-mère, ses oncles et ses tantes, bref toute sa parenté le conjura de renoncer à sa malheureuse passion, et il le promit en invoquant le nom de Dieu.

Dès lors Fritz ne but absolument plus.

Cependant les forces de Fritz s'en étaient allées, il maigrissait à vue d'œil, et ne pouvait presque plus se tenir debout. Alors on s'adressa à un *mège* qui ordonna quelques remèdes assez chers, qu'il vendait lui-même; mais ces remèdes restèrent sans succès. Enfin on fit chercher un véritable médecin, et celui-ci, connaissant le genre de vie que Fritz avait mené, dit qu'il devrait prendre chaque jour un verre de bon vin.

— Non, non, c'est impossible! s'écrie le malade, en rappelant la promesse qu'il avait faite.

— Mais on ne peut pas vous tirer d'affaire autrement. Ce ne peut être un péché de manquer à une promesse quand il s'agit de la santé et de la vie.

Mais Fritz secoua la tête d'un air fort perplexe; d'un côté, une médecine qui n'était pas à dédaigner, de l'autre la peur du châtiment.

— Eh bien, reprit enfin le docteur, si deux hommes vous tiennent de sorte que vous ne puissiez résister, et qu'on vous verse un verre de vin dans la bouche, vous aurez la médecine dans l'estomac sans que votre promesse ait été violée.

— Non, non! crie le patient.

— Mais ce n'est qu'ainsi qu'on peut vous rétablir.

— Une seule personne suffit pour me tenir, et il faut qu'on m'ingurgite deux verres de vin.

Le docteur sourit et donna son consentement.

La médecine fit bon effet; Fritz reprit ses forces et fut complètement rétabli. Il se fit chaque jour verser deux verres de vin dans la bouche, pendant qu'un domestique le tenait à bras le corps. Dès lors, il ne but jamais de vin d'une autre manière, et jamais plus de deux verres par jour. Fritz est mort à l'âge de 74 ans.

AUG.

Onna mise dè bou.

La demeindez matin, ào sailli dè l'Eglise,
Hommo, einksants, valets et dzeins à barba grise,
Restont su lo mothi, po ourè publiyi
Et po savâi on pou lè novés dâo payi.
On sè raconte quie iô ein sont lè z'ovradzo
Et tsacon dit son bet dâi cancans dâo yeladzo.
Mâ quand lo *sergent* vint, on papâi à la man
Liairè sâi on décret, sâi on avi d'eincan,
On botsè tot lo drâi; et po lo poâi m' ourè,
On sè met ti ein rioud. Lè z'einksants dussont dzourâ
Et ne pas trâo chettâ, sein quiet porriont gravâ
Ao *sergent* dè boeilâ et ài dzeins d'accutâ.
Ora po ein veni à n'a certaina mise,
Vaité que publiâ l'huissié, devant l'Eglise :
» Dedzâo 10 dâo coreint, à n'hâorès dâo matin,
» Dein lo bou dè coumon, veingt moulo dè sapin,
» Dou moués dè retaillons et quatro-ceints dzévallès
» D'essertadzo, dè dé et brantsès dè sapallès,
» Saront criâ ein mise à bounès condechons :
» Lè vins, pâyî conteint, et dâi bounès cauchons
» Laisséront lè miseu tanqu'âo bounan tranquillo,
» Mâ adon, po râgliâ, s'agetrà d'être habilo.
» Se fâ pouet teimps lo 10, la misa sè farâ
» A la pinta d'amont.

» Greffo municipâ. »